



Derval, le 22/11/2022.

Mairie de Derval
Loire-Atlantique

BT Immo
8 rue Lincoln
75008 PARIS

Objet : Autorisation environnementale suite à délivrance de permis
Affaire suivie par : Frédérique MINSSIEUX, DGS
N/Réf : FM

Monsieur,

La commune vous a délivré un permis de construire le 9 novembre 2022 pour la réalisation d'une plateforme logistique dans la zone économique du Mortier. Dans ce cadre, vous avez déposé auprès de la Préfecture de Loire-Atlantique une demande d'autorisation environnementale. Par ce courrier, je vous apporte les éléments demandés par la Préfecture pour instruire votre demande.

En ce qui concerne la gestion des eaux pluviales, vous allez effectuer auprès de la commune une demande de rejets de ces eaux au fossé et une convention de rejet sera établie. En fonction des éléments que vous nous apporterez, nous apprécierons les adaptations nécessaires à réaliser sur notre réseau (dont par exemple le redimensionnement du busage passant sous la route de la Cornillet) et nous organiserons les modalités de réalisation de celles-ci.

En ce qui concerne le traitement des eaux usées, j'ai demandé à notre délégataire d'assainissement collectif (STGS) de préparer une convention d'autorisation de rejet entre vous-même, la commune et la communauté de communes (en tant que gestionnaire du réseau dans la zone économique).

Pour information, le PLU révisé de la commune de Derval, qui prévoit l'installation de votre entreprise sur notre territoire, a été approuvé par le Conseil municipal du 3 juin 2022 et transmis à la Préfecture le 8 juin 2022. La commune a eu l'opportunité de préciser à la DDTM comment la station du Bondar était adaptée au scénario de développement de la commune, tant en termes d'augmentation de la population que de développement économique.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Le Maire


Dominique DAVID



